

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT DEUX**  
**Le 15 Septembre à 19 h00**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 08 septembre 2022

Présents: M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme PONCET Sylvie, M VALENTIN Alain, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc (19h07), Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M. MORIER Yves, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme BOURNEZ Christine, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LE PAGE Clément, Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès, M AUBRET Alain remplacé par M MORIER Yves, Mme LARDET Anne Sophie

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, M BERTHELIER Bruno à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M HERTZOG Etienne, M LAPALLUS Marc à M CHIGNIER Bernard, M BUTAUD Jean Charles à Mme GASDON Christine, Mme JOLY Michelle à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercédès à M VALORGE René

Election d'un secrétaire de séance : M GROSDENIS Henri, (Arcinges)

**N°2022/N°138**

### **OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION CROISEE DE VEHICULES ENTRE LA COMMUNAUTE ET LA COMMUNE DE BELMONT DE LA LOIRE**

Madame Isabelle DUGELET, vice-Présidente en charge de la cohésion sociale présente aux conseillers communautaires le projet de convention entre la communauté de communes et la commune de Belmont de La Loire pour partager leurs véhicules respectifs (le véhicule 9 places et le véhicule « twingo ».

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide le projet de convention entre la Communauté de communes et la commune de Belmont, sur la base du projet définitif en annexe,
- Autorise le Président à signer ladite convention valable jusqu'au 31 décembre 2022,
- Dit que les dépenses et les recettes seront prévues en section de fonctionnement au budget Enfance-jeunesse.

Le secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Arcinges  
M Henri GROSDENIS

Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220915-N2022-138-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

